

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 06/07/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 10 juillet 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire****PRESENTS :** Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Clio, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, MARTIN Jean-Philippe, PAILLAT Gilles, QUATREFAGES Damien.**PROCURATIONS :** Monsieur LOFFICIAL Emmanuel a donné procuration à Monsieur DESAGA Alain.**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**SEANCE N° 8****DELIBERATION N° 7****CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES EHPAD SOLEA SAINTE-MARIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le service de restauration scolaire est assuré à compter du 1er septembre 2026 dans les locaux de l'école Marie-Laurence QUATREFAGES, située 32 Grand'Rue à Saint-Jean-du-Bruel. Les repas sont préparés par l'EHPAD Sainte-Marie de Nant puis livrés et servis au sein de l'école par le personnel communal, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer la convention de prestation de services EHPAD SOLEA Sainte-Marie et tous les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE L'AUTORISER** à signer la convention de prestation de services EHPAD SOLEA Sainte-Marie et tous les documents s'y rapportant.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Kristel MARTIN*

*Le Maire**Jean-Michel DAUMAS**Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 13 JUL. 2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 13 JUL. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.